

Profilage ethnique et questionnaire de recensement : questions de liberté ou de discrimination?

Michèle Vatz-Laaroussi, professeure au département de service social de l'Université de Sherbrooke

Ce texte est paru sous le titre *Questions de liberté ou de discrimination* dans *La Tribune* du 7 septembre 2010

Ce mois de Juillet, nos journaux canadiens mentionnaient la décision du Ministre fédéral de l'Industrie, Tony Clement, concernant la disparition du questionnaire long et obligatoire du recensement alors que Statistique Canada semblait peu d'accord avec les nouvelles modalités volontaires du questionnaire. Ce n'est pas là qu'une question administrative, le Ministre disait répondre à des revendications des citoyens à la liberté individuelle et à la non ingérence dans leurs affaires privées par l'administration. Face à cette nouvelle les chercheurs du Canada protestaient en expliquant que Statistique Canada disposait grâce à ce long questionnaire du recensement de données particulièrement fiables et jalousées par les chercheurs du monde entier. En particulier ces données permettent au Canada des analyses fines concernant les communautés ethniques et la façon dont elles vivent leur insertion au Canada. Des questions permettent de savoir si elles subissent des discriminations et les études de ces statistiques sont souvent utilisées pour proposer des changements et des améliorations de nos politiques de lutte contre le racisme et les discriminations. C'est aussi avec ces banques statistiques que nos gouvernements peuvent décider de mener des campagnes de sensibilisation à la diversité ou encore de bâtir des mesures de discrimination positive. Rappelons que ces mesures ont permis aux femmes, longtemps victimes de sexisme, d'accéder à des emplois et à des statuts réservés aux hommes.

Non aux statistiques ethniques mais oui au profilage ethnique?

À la même période en France, pays de naissance des Droits de l'Homme, où on refuse les statistiques ethniques et les mesures de discrimination positive, au nom de l'égalité et de la République, des expulsions massives de Roms avaient lieu vers leur pays d'origine. Ces Roms, anciennes populations nomades, parfois sédentarisées maintenant, sont victimes de discrimination dans tous les pays où ils sont installés et leur pauvreté et leur exclusion sont dénoncées en Roumanie et en Hongrie où la France les a renvoyés. C'est au nom de la sécurité des Français que ces populations maintenant européennes, sont ainsi soumises à la discrimination. Mais plus encore au quotidien, les Roms comme d'autres populations visibles, en particulier les Noirs et les Arabes non répertoriées statistiquement en France, sont victimes au quotidien de harcèlement de la part des policiers. Chaque jour ou presque, ils doivent présenter leurs papiers d'identité et les preuves de leur domicile à des policiers et l'humiliation ressentie lors de ces arrestations quotidiennes, ne peut que renforcer l'écart entre la société d'accueil et ces populations.

Ainsi donc les statistiques ethniques et les questionnaires du recensement sont vus en France comme une atteinte aux droits alors qu'au Canada, ils sont souvent présentés comme une manière de faire respecter les droits. Mais on le voit, qu'elles soient permises

ou non, elles n'empêchent pas le profilage ethnique ou racial... Le terme "profilage ethnique" décrit l'utilisation par les forces de maintien de l'ordre de généralisations fondées sur l'ethnicité, la race, la religion ou l'origine ethnique, pour fonder leurs décisions. Dans les faits, il se manifeste à travers les choix qu'opèrent les policiers lorsqu'ils décident des personnes à contrôler, à questionner, à fouiller et parfois à arrêter. Ainsi les arrestations massives de Québécois lors des manifestations du G20 à Toronto pourraient être considérées comme une forme de profilage ethnico-culturel visant le groupe québécois. De la même manière depuis le 11 septembre 2001, les musulmans et tous les groupes ethniques qui peuvent y être associés comme les Arabes et les Pakistanais, sont victimes en Europe tout comme en Amérique du Nord d'un profilage ethnique qui conduit à leurs contrôles réguliers et à des arrestations parfois abusives. Ce profilage est considéré par certains gouvernements comme une mesure de sécurité qui ne doit pas être remise en question.

Au Québec, en Août 2010, un rapport commandé par la police Montralaise démontre que le profilage ethnique y existe encore. En particulier dans certains quartiers de Montréal, le nombre de personnes noires interpellées par les policiers a triplé entre 2001 et 2007, passant d'environ 3000 à 9000 alors qu'il n'y a pas eu de changement pour les blancs. Dans les quartiers de Montréal-Nord et de Saint-Michel, toujours selon cette étude citée par la Presse, 40 % des jeunes hommes noirs ont été soumis à au moins un contrôle d'identité en 2006 et 2007, comparativement à 5 ou 6 % pour les jeunes hommes blancs. C'est face à cette réalité persistante que des audiences publiques sur le profilage ethnique ont été lancées cette année au Québec par la Commission des droits de la personne et plusieurs personnes, des jeunes mais aussi des intervenants qui travaillent avec eux et avec leurs communautés, y ont exprimé les sentiments de peur, d'injustice, de méfiance et parfois de désespoir ressentis à la suite de ces situations de profilage ethnique proches du racisme.

Des droits et libertés pour toutes et tous?

Alors malgré nos avancées et notre volonté de respecter les droits et libertés de nos citoyens, plusieurs de nos comportements individuels et institutionnels continuent à en brimer certains. C'est pourquoi il est indispensable de continuer le travail d'éducation entrepris au Québec sur les droits et libertés des personnes mais plus encore sur la lutte au racisme qui continue à sévir, souvent de manière cachée. Il est aussi important de regarder ce qui se passe dans nos régions où la diversité ethnique est plus nouvelle. Car souvent ces comportements ne sont pas entièrement conscients et restent cachés, il faut prévoir des études, des bilans, parfois une remise en question sévère de nos institutions et de nos attitudes vis-à-vis des autres, des immigrants, des réfugiés, des minorités ethniques, linguistiques et culturelles. Il faut aussi mener ces travaux de manière transparente et sans tabou pour que les droits et les libertés de toutes et tous continuent à faire la fierté de notre société.